

les de *bon esprit* en s'appliquant à la formation individuelle, surtout à l'obéissance disciplinaire, au travail constant, à la discussion courtoise, aux amusements licites, à la distinction extérieure, à la conservation de la pureté, aux œuvres de piété. — Ils s'efforceront aussi de nouer plus solidement le lien de fraternité qui doit unir les élèves les uns aux autres, à leurs maîtres actuels ainsi qu'aux anciens élèves et anciens professeurs, le lien aussi qui rattache les membres de l'A-C-J-C. entre eux et aux autorités centrales.

XV. *Membres étudiants.* — Le cercle d'études sera divisé en six comités de trois ou quatre membres chacun, lesquels travailleront soit ensemble soit séparément sous la direction de l'aumônier. Il leur sera toujours loisible de se partager en sous-comités au gré de chacun d'eux.

XVI. Les comités porteront les désignations suivantes :